



Communauté de communes Terres du Haut Berry
BP 70021 – 18220 LES AIX D'ANGILLON
Tél : 02.48.64.75.75
COURRIEL : contact@terresduhautberry.fr

**MARCHE DE TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOVATION MULTI-TECHNIQUE DE LA CRECHE
SITUEE A SAINT-MARTIN D'AUXIGNY**

REGLEMENT DE CONSULTATION

Date limite de remise des offres :

19 octobre 2026 à 12h00



SOMMAIRE

1.1 - <i>Objet</i>	4
1.2 - <i>Mode de passation</i>	4
1.3 - <i>Type et forme de contrat</i>	4
1.4 - <i>Décomposition de la consultation</i>	4
1.5 - <i>Nomenclature</i>	5
Article 2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - <i>Délai de validité des offres</i>	5
2.2 - <i>Forme juridique du groupement</i>	5
2.3 – <i>Variantes</i>	5
2.4 – <i>Visite du site</i> –	6
Article 3 - Les intervenants	6
3.1 - <i>Maîtrise d'œuvre</i>	6
3.2 - <i>Sécurité et protection de la santé des travailleurs</i>	6
Article 4 - Conditions relatives au contrat	7
4.1 - <i>Durée du contrat ou délai d'exécution</i>	7
4.2 - <i>Modalités essentielles de financement et de paiement</i>	7
Article 5 – Contenu	7
Article 6 - Présentation des candidatures et des offres.....	8
6.1- <i>Documents à produire</i>	8
Article 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	11
7.1 - <i>Transmission sous support papier</i>	11
7.2 - <i>Transmission électronique</i>	11
Article 8 - Examen des candidatures et des offres.....	13
8.1 - <i>Sélection des candidatures</i>	13
8.2 - <i>Attribution des marchés</i>	14
8.3 - <i>Suite à donner à la consultation</i>	15
Article 9 - Renseignements complémentaires	16



9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	16
9.2 - Procédures de recours	16



Article 1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Travaux de réhabilitation et de rénovation multi-technique de la crèche située à Saint-Martin d'Auxigny

Lieu d'exécution :

Route de Saint-Palais - 18110 Saint-Martin d'Auxigny

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions de l'article L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 8 Lot(s) :

- Lot n°1 : Couverture – réparation bac acier
- Lot n°2 : Couverture – rénovation ardoise naturelle
- Lot n°3 : Chauffage – Climatisation – Ventilation (CVC)
- Lot n°4 : Electricité - Sécurité Incendie – Contrôle d'accès
- Lot n°5 : Peinture - Revêtement muraux
- Lot n°6 : Revêtement sols souples PVC
- Lot n°7 : Espaces verts et aménagements extérieurs
- Lot n°8 : Menuiseries extérieures

Une consultation relative à un lot de désamiantage et de déplombage pourra éventuellement être lancée ultérieurement, à la suite des conclusions du diagnostic.



1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45262690-4	Remise en état de bâtiment dégradés
45262700-8	Travaux de transformation de bâtiments
45261213-0	Travaux de couverture métallique
45331000-6	Travaux de couverture
45442100-8	Travaux de peinture
45432111-5	Pose de revêtements de sols souples
45310000-3	Électricité
45331000-6	Chauffage – Climatisation – Ventilation
45261000-4	Charpente – Couverture
45421000-4	Menuiseries extérieures
45112710-5	Espaces verts
39142000-9	Mobilier de jardin

Article 2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 – Variantes

Aucune variante n'est autorisée



2.4 – Visite du site –

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Il n'est pas nécessaire de prendre rendez-vous, 3 dates de visites sur site sont proposées au choix de l'entreprise : **le 29/09/2026 9h00, le 02/10/2026 à 9h00 et le 13/10/2026 à 9h00** en présence d'une personne de la Communauté Communes Terres du Haut Berry.

Lieu de visite : Crèche Saint-Martin-d'Auxigny - Route de Saint-Palais – 18110 Saint-Martin d'Auxigny

Si toutefois vous souhaitez confirmer votre présence à la visite, cette confirmation devra être effectuée via la plateforme de dématérialisation webmarche.solaere.recia.fr.

2.6 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

Article 3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.2 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau 3 sera assurée par :

CABINET VERLIAT

1 Rue du Champ de foire

18290 MAREUIL SUR ARNON

Tél. : 02 48 69 80 95

Courriel : cabinet.verliat@orange.fr



3.3 – Contrôle technique

SOCOTEC

3 rue Charles Durand

18023 BOURGES Cedex

Tél: +33 (0)2 48 24 34 62

Article 4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 7 mois maximum compris les démarches administratives et la période de préparation des travaux d'un mois.

L'ouverture de la crèche étant prévue en septembre 2027, la réalisation des travaux est conditionnée au respect de cette échéance.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Budget de la Collectivité

Les sommes dues aux titulaires et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes via ChorusPro.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser dans l'acte d'engagement.

Article 5 – Contenu

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement (AE)
- Les décompositions du prix global forfaitaire (DPGF)
- Le règlement de la consultation (RC)



- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Plan Général de Coordination
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Plans
- Diagnostic amiante et plomb (en cours de réalisation, le document sera transmis durant la consultation)

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article 6 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1- Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L.2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :



Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés
Une lettre de candidature établie sur un formulaire DC1 à jour entièrement complété, ou établie sur papier libre, précisant : - Le nom et l'adresse du candidat - Si le candidat se présente seul ou en groupement ; dans ce dernier cas, désignation des membres du groupement et du mandataire et répartition des prestations en cas de groupement conjoint
Une déclaration sur l'honneur : le candidat devra produire une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-10 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés
Une déclaration du candidat établie sur un formulaire DC2 à jour entièrement complété
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés



Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Copie de l'inscription à un registre professionnel
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ;
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années,
Certificats de qualifications professionnelles en rapport avec les travaux objets du marché, ou équivalent
La preuve d'une assurance pour risques professionnels en cours de validité
Attestations fiscales et sociales de moins de 6 mois.
Un extrait K-Bis de moins de 3 mois
Déclaration relative à l'emploi de salariés étrangers

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur.

En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés
L'acte d'engagement (AE)
Décomposition du Prix Global et Forfaitaire
Mémoire Technique



RIB

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Article 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document

7.1 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation.

Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7.2 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://webmarche.solaere.recia.fr>

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.



Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Communauté de Communes Terres du Haut Berry
31 bis route de Rians
BP 70021
18220 LES AIX D'ANGILLON

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES).

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Transmission de la candidature avec le document Unique de Marché Européen (DUME) :

Conformément à l'article R2143-4 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen susvisé, en lieu et place de la déclaration sur l'honneur et des renseignements mentionnés aux articles R2142-3, R2142-4 et R2143-3 du code de la commande publique.



Le DUME doit être transmis par voie électronique (eDUME).

Marche à suivre pour compléter le DUME :

- Rendez-vous sur le site <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>
- Cliquez sur le bouton « entreprise »
- Cliquez sur « Créer un DUME »
- Complétez votre identifiant et votre pays et cliquez sur suivant.
- Parcourez le formulaire et répondez aux questions des différentes parties.
- Le pouvoir adjudicateur autorise le candidat à déclarer qu'il satisfait aux conditions de participation, sans fournir d'informations particulières sur celles-ci en application de l'article R2143-4 du code de la commande publique. Dès lors, à la question « Je souhaite remplir les critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation » répondez « non ».
- Si vous satisfaites à l'ensemble des critères de sélection, cochez la case correspondante.
- Après avoir complété l'entièreté du formulaire, cliquez sur 'Aperçu' pour visualiser le formulaire.

Ensuite, cliquez sur « finaliser ». Vous pourrez exporter le DUME en format PDF ou XML.

Les opérateurs économiques peuvent réutiliser un DUME qui a déjà été utilisé dans une procédure antérieure, à condition qu'ils confirment que les informations qui y figurent sont toujours valables.

Les candidats devront donc fournir à l'appui du Document Unique de Marché Européen, les certificats des capacités économiques, financières et techniques mentionnées ci-dessus.



Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

Article 8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 7 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.



8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être refusée.

S'agissant d'une procédure adaptée, la collectivité pourra entamer des négociations avec les candidats. Les négociations auront lieu via la plateforme dématérialisée <http://webmarche.solaere.recia.fr>.

Elles pourront porter sur un ou plusieurs sujets, de nature technique, financière et/ou administrative. Toute offre irrégulière pourra être régularisée à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Il est donc demandé à l'ensemble des candidats de fournir une adresse email valide dans son dossier de candidature. Toutefois, la Collectivité se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60 points
2-Valeur technique	30 points
<i>2-2- Les moyens humains affectés à l'opération</i>	15 points
<i>2-3- Le mode opératoire de l'entreprise</i>	15 points
3 - Performance environnementale du chantier Seront appréciés dans le mémoire technique de l'entreprise : - les modalités de tri et de recyclage des déchets ; - les moyens mis en œuvre pour limiter les nuisances du chantier ; - les engagements en matière de réduction des consommations (carburant, eau, énergie) ; - les actions favorisant les approvisionnements locaux ou les matériaux à faible impact environnemental.	5 points
4 - Délai d'exécution des travaux (Délai maximum d'exécution 7 mois dont 1 mois de préparation des travaux)	5 points

La note sur les prix des prestations sera calculée selon la formule suivante : (montant de l'offre la plus basse / montant de l'offre analysée x 60)



Grille de notation critère environnementale – 5 points :

- 5 points - Réponse très détaillée, engagements précis, mesures concrètes et adaptées au chantier
- 4 points - Réponse satisfaisante avec plusieurs mesures concrètes
- 3 points - Réponse correcte mais peu détaillée
- 2 points - Réponse incomplète ou mesures peu adaptées
- 1 points - Réponse très insuffisante
- 0 points - Aucune réponse ou engagements inexistant

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Conformément à l'article R2152-3 du code de la commande publique, l'acheteur exige que le soumissionnaire justifie le prix ou les coûts proposés dans son offre lorsque celle-ci semble anormalement basse.

Les candidats devront produire les documents concernés dans un délai qui ne pourra excéder 7 jours décomptés dès le jour de la demande.

Méthode de détection des offres anormalement basses :

Pour la détection et l'examen des offres dont le prix semble anormalement bas, il est procédé de la manière suivante pendant l'analyse des offres :

a) Détection des offres potentiellement anormalement basses :

Sera déterminé successivement :

- la moyenne M1 de toutes les offres
- nouveau calcul de la moyenne en enlevant les offres se situant 20% au-dessus de cette moyenne
- sont détectées comme potentiellement anormalement basses les offres dont le prix est 10% au-dessous de cette dernière moyenne
- Examen et traitement des offres anormalement basses :

Lorsqu'il est détecté des offres potentiellement anormalement basses selon la méthode précisée ci-dessus, il est demandé par écrit au candidat concerné des explications sur son offre de prix.

Le candidat doit répondre dans les 7 jours ouvrés à compter de

8.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations conformément à l'article R2143-6 et suivants du Code de la



Commande Publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Article 9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://webmarche.solaere.recia.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Les documents de la consultation sont communiqués aux candidats dans les 6 jours qui suivent la réception de leur demande.

9.2 - Procédures de recours

Les litiges soulevés à l'occasion du présent marché sont en dernier ressort et à défaut d'accord amiable ou de conciliation, portés à l'initiative de la partie la plus diligente devant le tribunal administratif d'Orléans.

En cas de litige, les coordonnées du service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours et de l'instance chargée des procédures de recours sont les suivantes :

Tribunal Administratif d'Orléans
28, rue de la Bretonnerie
45057 ORLÉANS

Tél. : 02 38 77 59 00



Fax : 02 38 53 85 16

Email : greffe.ta-orleans@juradm.fr

Les coordonnées de l'instance chargée des procédures de médiation sont les suivantes :

DREETS Centre -Val de Loire
12, place de l'Étape
CS 85809 45058 ORLEANS CEDEX 1
Tél. 02 38 77 68 00